

BARÈME DES HONORAIRES

• NEGOCIATION VENTES / MANDAT DE RECHERCHE

- À la charge de l'acquéreur : ■ Inférieur à 500 000 € : **6% HT du prix de vente**
■ Supérieur à 500 000 € : **5% HT du prix de vente**

Forfait minimum fixé à 8 500€ HT

• NEGOCIATION VENTES Garage - Parking

À la charge de l'acquéreur : **5 000 € HT**

• CESSION DE FONDS DE COMMERCE / CESSION DE DROIT AU BAIL / DROITS D'ENTREE / PARTS SOCIALES

À la charge du cessionnaire : **10% HT du prix de vente**

Forfait minimum fixé à 10 000€ HT

• NEGOCIATION BAIL COMMERCIAL / DEROGATOIRE/ PROFESSIONNEL / DE DROIT COMMUN / CIVIL

À la charge du preneur : **25% HT du loyer annuel HT et HC**

• NEGOCIATION BAIL EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT

À la charge du preneur : **30% HT du loyer annuel HT et HC**

Forfait minimum fixé à 1500€ HT (pas de minimum pour le coworking)

• REDACTION BAIL COMMERCIAL / RENOUVELLEMENT DE BAIL/ CONVENTION OCCUPATION (Hors Bail en l'État Futur d'Achèvement)

Rédaction de bail notarié : **1 400 € HT***

Rédaction externe du bail : *sur devis du prestataire*

Rédaction convention occupation : **500 € HT**

• ÉTAT DES LIEUX établi par un commissaire de justice : **282,50 € HT***

À la charge des deux parties, partagé à parts égales, selon les termes du mandat.

(*les tarifs indiqués sont basés sur les prestataires sélectionnés par notre agence. Des ajustements peuvent être nécessaires en fonction des spécificités et des besoins particuliers de chaque dossier.)

• AVIS DE VALEURS, à la charge du propriétaire

Type de locaux	Superficie	Prix forfaitaire
BUREAUX	Locaux ≤ à 100 m ²	350 € HT
	Locaux > à 101m ²	350€ HT + 1€/M ² supplémentaire
LOCAUX ACTIVITÉS	Locaux ≤ à 200 m ²	350 € HT
	Locaux > à 201m ²	350€ HT + 1€/M ² supplémentaire
LOCAUX COMMERCIAUX	Locaux ≤ à 100 m ²	500 € HT
	Locaux > à 101m ²	500€ HT + 1€/M ² supplémentaire
TERRAINS	-	150 € HT
FONDS DE COMMERCE	Locaux ≤ à 100 m ²	500 € HT
	Locaux > à 101m ²	500€ HT + 1€/M ² supplémentaire

• CONSULTATION ET CONSEILS : **100 € HT***

(*Dédution de 100€HT sur les honoraires d'agence en cas de prise à bail ou acquisition d'un bien.)